



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Assurance-maladie et accidents

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA ; RS 832.202)

Rapport sur les résultats de la consultation

Table des matières

1	Contexte	3
2	Procédure de consultation et restitution des résultats.....	3
2.1	Ouverture	3
2.2	Prises de position reçues	4
2.3	Restitution des résultats	4
3	Remarques générales.....	4
3.1	Acceptation sans réserves	4
3.2	Acceptation avec réserves	4
3.3	Renonciation	5
4	Annexe	6
	Liste des participants à la consultation.....	6

1 Contexte

La dernière révision complète de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA)¹, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a permis de répondre à la demande des compagnies d'assurances privées. Ces dernières entendaient financer en commun, à partir d'une certaine limite de sinistre, le risque lié aux grands sinistres (catastrophes) au lieu de devoir conclure des couvertures de réassurance coûteuses qui entraîneraient une augmentation du niveau des primes.

On parle de grand sinistre lorsque survient un événement susceptible d'entraîner, pour les assureurs-accidents (CNA exclue), le versement de prestations dépassant le volume des primes nettes de l'année précédente pour l'assurance obligatoire (art. 78, al. 1, LAA). À partir de cette limite de sinistre, la responsabilité est assumée par un fonds de compensation (art. 90, al. 4, LAA). Ce fonds est constitué auprès de la caisse supplétive LAA (ci-après caisse supplétive) et financé par l'ensemble des assureurs-accidents (CNA exclue) dès l'année qui suit le grand sinistre au moyen de suppléments de prime, de sorte que tous les frais courants des sinistres puissent être couverts (art. 90, al. 4, LAA). Les tâches de la caisse supplétive concernant les grands sinistres sont détaillées à l'art. 95a de l'ordonnance du 20 décembre 1982 sur l'assurance-accidents (OLAA)².

L'art. 95a, al. 5, OLAA prévoit que la caisse supplétive édicte un règlement pour le fonds de compensation, dans lequel elle définit en particulier les dispositions d'organisation et les autres détails concernant la gestion du financement. Conformément à l'art. 72, al. 1, LAA, le règlement de la caisse supplétive doit être soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Lors de sa séance du 31 janvier 2024, le Conseil fédéral a approuvé le « Règlement Grand sinistre » élaboré par la caisse supplétive, à l'exception de l'art. 26. En effet, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a signalé la nécessité, au plan formel, d'apporter au préalable une précision à l'art. 95a, al. 4, OLAA. Le Conseil fédéral adoptera l'art. 26 du règlement en même temps que l'ajout demandé par l'OFJ concernant l'art. 95a OLAA.

2 Procédure de consultation et restitution des résultats

2.1 Ouverture

Ouverte le 30 octobre 2024, la procédure de consultation a duré jusqu'au 18 février 2025. Les cantons, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagnes qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national, les assureurs figurant sur la liste de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP ; état au 1.1.24), l'Association suisse d'assurances ASA et la Communauté d'intérêts (CI) ont été invités à y participer.

¹ RS 832.20.

² RS 832.202.

2.2 Prises de position reçues

33 prises de position au total ont été reçues.

Catégorie	Approbation	Rejet	Renonciation	Total
Cantons	20		5	25
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	1			1
Associations faîtières des communes / villes / régions de montagne qui œuvrent au niveau national			1	1
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	2			2
Autres milieux intéressés	3		1	4
Organisations et particuliers non sollicités				
Total	26		7	33

Tableau : aperçu des avis reçus

2.3 Restitution des résultats

Le présent rapport résume les résultats de la procédure de consultation et offre ainsi une vue d'ensemble des avis reçus. Ces derniers ont été consolidés pour obtenir une vue d'ensemble complète ; pour plus de précisions, se référer aux avis originaux.

Le rapport explicatif n'a fait l'objet d'aucune demande d'adaptation, de complément ou de précision.

3 Remarques générales

3.1 Acceptation sans réserves

Les cantons AG, AR, AI, BL, BS, BE, FR, GE, GR, JU, LU, NE, NW, SH, SZ, SO, SG, TG, VD et VS approuvent la modification sans réserves. La caisse supplétive LAA, la CNA, l'ASA, l'USS et l'UPS n'ont pas non plus émis de réserves.

Pour la mise en œuvre pratique, BL recommande d'utiliser des procédures analogues à celles du « Supplément Allocation de renchérissement » et d'appliquer des taux en pour mille aux primes nettes afin de garantir une augmentation équitable et transparente des taux de prime finaux. En outre, il serait utile d'élaborer des directives claires sur la communication entre la caisse supplétive, les assurés et les employeurs. Elles permettraient de favoriser l'acceptation des mesures et de garantir une utilisation optimale des procédures existantes.

3.2 Acceptation avec réserves

L'UDC approuve l'ajout prévu à l'art. 95a, al. 1, OLAA mais rejette l'introduction de l'art. 95, al. 4^{bis}, OLAA au motif que, selon l'ordre juridique en vigueur, la caisse supplétive fixe des suppléments de primes dans le domaine de l'assurance-accidents en cas de grands sinistres,

pour autant que la CNA ne soit pas compétente en la matière. Les suppléments en question sont prélevés par les assureurs. Le projet de révision ne devrait rien changer à cette situation. En revanche, l'art. 95a, al. 4^{bis}, OLAA permet à la caisse supplétive de fixer, en plus des suppléments de primes mentionnés ci-dessus, des suppléments de primes finaux en préparation de la clôture du fonds. On parle ici d'une indemnisation *définitive*, alors que les primes sont une nouvelle fois calculées sur la base de l'*estimation* des coûts effectuée à partir des annonces des assureurs et des *statistiques* de tous les sinistres de la branche d'assurance concernée. Pour l'UDC, ce dernier point va au-delà de l'objectif, car il permet d'appliquer un supplément de prime à des demandes potentielles qui n'ont pas encore été formulées. Le seul fait qu'un fonds soit à nouveau clôturé en raison d'une charge administrative disproportionnée ne justifie pas de recouvrer à l'avance d'éventuelles créances futures sur la base de statistiques et donc, en fin de compte, de charger les assurés à titre préventif. De telles statistiques sont, précisément lors de grands sinistres, encore plus incertaines que les statistiques habituelles, qui s'appuient sur des valeurs empiriques notables. Le parti estime que le risque d'une clôture prématurée du fonds ne doit pas être transféré aux assurés, qui n'ont aucune influence sur cette décision.

3.3 Renonciation

Non concernés, les cantons GL, OW, TI, ZH et ZG renoncent à prendre position, tout comme Solida Assurances SA qui a déjà pu s'exprimer dans le cadre du groupe de travail. L'UVS renonce également à se prononcer.

4 Annexe

Liste des participants à la consultation

1. Cantons

Abréviation	Désignation	Prise de position reçue	Approuve le projet
AG	Staatskanzlei des Kantons Aargau Chancellerie d'État du canton d'Argovie Cancelleria dello Stato del Cantone di Argovia	oui	oui
AI	Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures Cancelleria dello Stato del Cantone di Appenzello Interno	oui	oui
AR	Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures Cancelleria dello Stato del Cantone di Appenzello Esterno	oui	oui
BE	Staatskanzlei des Kantons Bern Chancellerie d'État du canton de Berne Cancelleria dello Stato del Cantone di Berna	oui	oui
BL	Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft Chancellerie d'État du canton de Bâle-Campagne Cancelleria dello Stato del Cantone di Basilea Campagna	oui	oui
BS	Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt Chancellerie d'État du canton de Bâle-Ville Cancelleria dello Stato del Cantone di Basilea Città	oui	oui
FR	Staatskanzlei des Kantons Freiburg Chancellerie d'État du canton de Fribourg Cancelleria dello Stato del Cantone di Friburgo	oui	oui
GE	Staatskanzlei des Kantons Genf Chancellerie d'État du canton de Genève Cancelleria dello Stato del Cantone di Ginevra	oui	oui

GL	Regierungskanzlei des Kantons Glarus Chancellerie d'État du canton de Glaris Cancelleria dello Stato del Cantone di Glarona	oui	-
GR	Standeskanzlei des Kantons Graubünden Chancellerie d'État du canton des Grisons Cancelleria dello Stato del Cantone dei Grigioni	oui	oui
JU	Staatskanzlei des Kantons Jura Chancellerie d'État du canton du Jura Cancelleria dello Stato del Cantone del Giura	oui	oui
LU	Staatskanzlei des Kantons Luzern Chancellerie d'État du canton de Lucerne Cancelleria dello Stato del Cantone di Lucerna	oui	oui
NE	Staatskanzlei des Kantons Neuenburg Chancellerie d'État du canton de Neuchâtel Cancelleria dello Stato del Cantone di Neuchâtel	oui	oui
NW	Staatskanzlei des Kantons Nidwalden Chancellerie d'État du canton de Nidwald Cancelleria dello Stato del Cantone di Nidvaldo	oui	oui
OW	Staatskanzlei des Kantons Obwalden Chancellerie d'État du canton d'Obwald Cancelleria dello Stato del Cantone di Obvaldo	oui	-
SG	Staatskanzlei des Kantons St. Gallen Chancellerie d'État du canton de St-Gall Cancelleria dello Stato del Cantone di San Gallo	oui	oui
SH	Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen Chancellerie d'État du canton de Schaffhouse Cancelleria dello Stato del Cantone di Sciaffusa	oui	oui

SO	Staatskanzlei des Kantons Solothurn Chancellerie d'État du canton de Soleure Cancelleria dello Stato del Cantone di Soletta	oui	oui
SZ	Staatskanzlei des Kantons Schwyz Chancellerie d'État du canton de Schwytz Cancelleria dello Stato del Cantone di Svitto	oui	oui
TG	Staatskanzlei des Kantons Thurgau Chancellerie d'État du canton de Thurgovie Cancelleria dello Stato del Cantone di Turgovia	oui	oui
TI	Staatskanzlei des Kantons Tessin Chancellerie d'État du canton du Tessin Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	oui	-
UR	Standeskanzlei des Kantons Uri Chancellerie d'État du canton d'Uri Cancelleria dello Stato del Cantone di Uri	-	-
VD	Staatskanzlei des Kantons Waadt Chancellerie d'État du canton de Vaud Cancelleria dello Stato del Cantone di Vaud	oui	oui
VS	Staatskanzlei des Kantons Wallis Chancellerie d'État du canton du Valais Cancelleria dello Stato del Cantone del Vallese	oui	oui
ZG	Staatskanzlei des Kantons Zug Chancellerie d'État du canton de Zoug Cancelleria dello Stato del Cantone di Zugo	oui	-
ZH	Staatskanzlei des Kantons Zürich Chancellerie d'État du canton de Zurich Cancelleria dello Stato del Cantone di Zurigo	oui	-

EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione	-	-
GDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und Gesundheitsdirektoren Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità	-	-
KdK CdC CdC	Konferenz der Kantonsregierungen Conférence des gouvernements cantonaux Conferenza dei governi cantonali	-	-

2. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Abréviation	Désignation	Prise de position reçue	Approuve le projet
Die Mitte Le centre	Die Mitte Le Centre	-	-
EDU UDF UDF	Eidgenössisch-Demokratische Union Union démocratique Fédérale Unione democratica Federale	-	-
EVP PEV PEV	Evangelische Volkspartei der Schweiz Parti évangélique Suisse Partito evangelico svizzero	-	-
FDP PLR PLR	FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR. I Liberali Radicali	-	-
GLP PVL PVL	Grünliberale Partei Schweiz Parti vert'libéral Partito verde-liberale	-	-
GRÜNE Les VERT-E-S VERDI	GRÜNE Schweiz Les VERT-E-S suisses I VERDI Svizzera	-	-
Lega	Lega dei Ticinesi	-	-
MCG	Mouvement Citoyens Genevois	-	-

SPS PSS PSS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz Parti socialiste suisse Partito socialista svizzero	-	-
SVP UDC UDC	Schweizerische Volkspartei Union démocratique du centre Unione democratica di Centro	oui	partiellement

3. Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Abréviation	Désignation	Prise de position reçue	Approuve le projet
SAB SAB SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete Groupement suisse pour les régions de montagne Gruppo svizzero per le regioni di montagna	-	-
SGV ACS ACS	Schweizerischer Gemeindeverband Association des communes suisses Associazione dei Comuni Svizzeri	oui	-
SSV UVS UCS	Schweizerischer Städteverband Union des villes suisses (UVS) Unione delle città svizzere (UCS)	-	-

4. Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

Abréviation	Désignation	Prise de position reçue	Approuve le projet
Economie-suisse	Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	-	-
KV Schweiz SEC Suisse SIC Svizzera	Kaufmännischer Verband Schweiz Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) Società svizzera degli impiegati di commercio (SIC Svizzera)	-	-
SAV UPS USI	Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse (UPS) Unione svizzera degli imprenditori (USI)	oui	oui

SBV ASB ASB	Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	-	-
SBV USP USC	Schweizerischer Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	-	-
SGB USS USS	Schweizerischer Gewerkschaftsbund Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	oui	oui
SGV USAM USAM	Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e dei mestieri (USAM)	-	-
	Travail.Suisse	-	-

5. Autres milieux intéressés

Abréviation	Désignation	Prise de position reçue	Approuve le projet
SVV ASA	Schweizerischer Versicherungsverband (SVV) Association suisse d'assurances (ASA) Associazione svizzera d'assicurazioni	oui	oui
	IG Übrige Versicherer	-	-
Suva	Schweizerische Unfallversicherungsanstalt (Suva) Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) Istituto nazionale svizzero di assicurazione contro gli infortuni (INSAI)	oui	oui
	Ersatzkasse UVG	oui	oui
Solida	Solida Versicherungen AG	oui	-
	Branchen Versicherung Genossenschaft	-	-
Allianz	Allianz Suisse Versicherungs- Gesellschaft AG	-	-
Axa	AXA Versicherungen AG	-	-

Zürich	Zürich Versicherungs-Gesellschaft AG	-	-
Basler	Basler Versicherung AG	-	-
Helsana	Helsana Unfall AG	-	-
Generali	Generali Assurances Générales SA	-	-
Mobiliar	Schweizerische Mobiliar Versicherungsgesellschaft AG	-	-
Visana	Visana Versicherungen AG	-	-
Vaudoise	VAUDOISE GÉNÉRALE, Compagnie d'Assurances SA	-	-
Swica	SWICA Versicherungen AG	-	-
FRV	Société d'assurance dommages FRV SA	-	-
GMA	Groupe Mutuel Assurances GMA SA	-	-
Sympany	Sympany Versicherungen AG	-	-
Hotela	HOTELA ASSURANCES SA	-	-
Helvetia	Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG	-	-
Elips	Elips Life AG	-	-
Agrisano	Agrisano Versicherungen AG	-	-
ÖKK	ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG	-	-